
RÉPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 13 mars 1873, demandant un état du nombre de sauvages dans les différents comtés de la Puissance en faveur desquels des lettres patentes ont été émises leur accordant un droit à vie sur les terres à eux accordées, indiquant le nombre d'acres distribués à chacun.

Par ordre,

J. C. AIKINS,
Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
18 mars 1873.

DIVISION DES SAUVAGE,
Ottawa, 17 mars 1873.

MONSIEUR,—Relativement à l'adresse de la Chambre des Communes, du 13 de ce mois j'ai l'honneur de vous informer qu'aucune patente de terre n'a été accordée à des Sauvages en vertu des actes provinciaux concernant l'affranchissement des Sauvages.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JOSEPH HOWE.

L'Hon. J. C. Aikins,
Secrétaire d'Etat du Canada,
Ottawa.

RÉPONSE

A une adresse de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 24 mars 1873, demandant copie de toute correspondance entre le département du Secrétaire d'Etat (Division des affaires des Sauvages) et le département des terres de la Couronne du Nouveau-Brunswick, et copie de tous autres documents en la possession du dit département touchant cette partie de la Réserve des Sauvages Tobiques, dans Victoria, Nouveau-Brunswick, sur lesquelles des colons blancs résident,

Par ordre

JOHN A. MACDONALD,
Pour le Secrétaire d'Etat.

Secrétariat d'Etat,
10 avril 1873.